

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-deux le seize février, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, J-E. PIGACHE, Ch. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, O. MACIA, B. SALESSE, H. VERON, Mmes M-H. HUON, B. VIGREUX.

Absents : M. X. GRIGNON, T. MORGAND, Ch. BAGLAND, D. LEVEAU, Cl. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSON.

Pouvoirs : M. X. GRIGNON à M. Ch. PALCOWSKI
Mme Cl. MARIE-JULIE à M. Ph. DAMBRINE
M. T. MORGAND à M. O. MACIA
M. Ch. BAGLAND à M. B. SALESSE
M. D. LEVEAU à M. H. VERON
Mme L. NADOU-CHAUSSON à M. E. BIZIEUX.

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène HUON

5/2022 – VOTE PLUI-HD

Le Conseil Municipal a décidé :

D'émettre un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, arrêté le 25 novembre par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Blois.

Décision : Adopté par 11 Voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

6/2022 – TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX (1607H)

Le Conseil Municipal a décidé :

De mettre en place le temps de travail (régularisation) et d'adopter les modalités de mise en œuvre de la durée annuelle légale de travail, les garanties minimales de l'organisation du travail, et les modalités de réalisation de la journée de solidarité.

Décision : Adopté à l'unanimité.

7/2022 – VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé :

D'accepter l'ouverture de crédits d'investissements dans la limite d'un montant maximal de 95 942 €.

Décision : Adopté à l'unanimité.

8/2022 – BUDGET ANNEXE – ALIMENTATION MULTISERVICE - RECTIFICATIF

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver la rectification relative à la création du budget annexe en vue de l'ouverture après travaux d'une alimentation générale multiservice et dit que ce budget annexe sera assujetti à la TVA.

Décision : Adopté à l'unanimité.

9/2022 – RAPPORT ANNUEL 2020 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – CYCLE DE L'EAU

Le Conseil Municipal a décidé :

De donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif étant précisé que :

Ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal.

Le public sera avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage.

Décision : Adopté à l'unanimité.

10/2022 – SOUTIEN AU PRESIDENT DE LA REGION – APPEL AU 1^{ER} MINISTRE – POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Le Conseil Municipal a décidé :

De soutenir la démarche initiée par la Région et le CESER, par de nombreux parlementaires, présidents de Département, de Métropoles, d'Agglomération comme des Maires des grandes villes pour accroître le nombre de médecins formés en Région dont nos territoires ont besoin et d'autoriser M. le Maire à signer l'appel adressé à M. le Premier Ministre.

Décision : Adopté à l'unanimité.

11/2022 – ACCES PARCELLE REDOUIN – CHEMIN DU RIOT

Le Conseil Municipal a décidé :

Refuse la modification du chemin du Riot pour permettre à M. REDOUIN un accès à sa parcelle 898 celui-ci pouvant créer un chemin d'accès depuis sa parcelle 900 donnant sur la RD65 Rue St Denis.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 19 heures 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE



Page 2/2